



Père violent possédant armes

Par **nolann78**, le **23/07/2011** à **14:10**

Bonjour,

Je suis une jeune femme de 34 ans et depuis toujours je suis confronté à la violence de mon père, que se soit physique ou psychologique. Je possède un terrain non-attenant à ma maison et chaque fois que je m'y rends j'y croise mon père. Il y a environ 10 ans, il a cassé le nez de ma soeur en lui jetant une perceuse électrique à la figure. Elle a porté plainte bien plus tard car elle avait peur de la réaction de notre père si elle portait plainte. Aucune nouvelle suite à cette plainte.

Mon père possède 4 armes, dont j'ai donné la photo aux gendarmes et demandé à ce qu'elle lui soit retiré car je suis persuadée qu'un jour il s'en servira pour un ou plusieurs memebres de ma famille. Il ne chasse pas et je ne pense pas qu'il ait de permis pour ses armes. Je souhaiterai que ses armes lui soient retirées mais comment procéder ? cet homme est capable du pire envers qui que se soit, il est une bombe à retardement.

Par **mimi493**, le **23/07/2011** à **14:17**

Il faut écrire en LRAR au procureur de la République avisant du danger, de la possession d'armes, des craintes que vous avez (n'en mettez pas une tartine, ça doit être court et clair)
Votre soeur doit faire de même pour sa plainte si tant que

- elle ne l'ait pas déposé hors délai de prescription
- elle ait une attestation médicale + témoins de l'agression

Par **nathalie**, le **23/07/2011** à **14:50**

Merci pour votre réponse.

Par **pat76**, le **23/07/2011** à **18:00**

Bonjour

Pour confirmer la réponse de mimi, précisez dans votre lettre que vous aviez signalé le fait à la gendarmerie.